

**AVIS PUBLIC**

**ORDONNANCES**

**AVIS** est par les présentes donné que, lors de la séance ordinaire tenue le 3 février 2025, le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville a édicté les ordonnances suivantes :

**OCA25 002 à OCA25 006** – Résolution CA25 09 0035 / Dossier 1243060036

Ordonnances relatives à la programmation d'événements publics sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville :

- Règlement sur le bruit (RCA22 09010, chapitre IV, a. 44);*
- Règlement concernant la paix et l'ordre sur le domaine public (R.R.V.M., chapitre P-1, a. 3 et 8);*
- Règlement sur les parcs (R.R.V.M., chapitre P-3, a. 20, paragr. 3°)*
- Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274, a. 521);*
- Règlement sur la circulation et le stationnement (R.R.V.M., chapitre C-4.1, a. 3, paragr. 8°)*

Ces ordonnances peuvent être consultées au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

**FAIT** à Montréal, le 10 février 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Chantal Châteaupert